

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

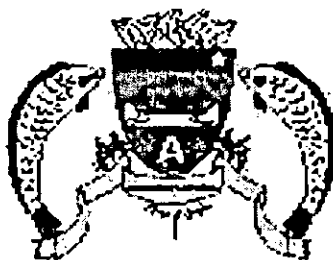
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

BP 38 AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON

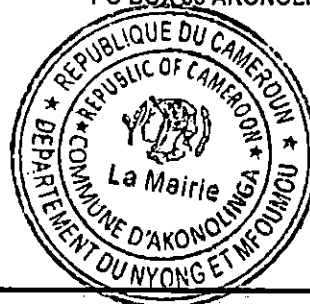
Peace - Word - Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

PO BOX 38 AKONOLINGA



DEMANDE DE COTATION

N°003 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 26 / 02 / 2018

**POUR LA FOURNITURE ET EQUIPEMENT DE NEUF (09) ECOLES
PUBLIQUES EN SOIXANTE (60) TABLES BANCS DANS LES LOCALITES
DE : 1- MVE, 2- EFOULAN, 3- DJOUDJOUA, 4- EP DE SOUDJEUGUE, 5-
EP DE FANG SSO, 6- EP DE NDIBIDJENG, 7- EP DE NTONGA, 8- EP DE
BIYOKA et 9- EP D'ATE ; DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE**

Financement : Commune d'Akonolinga et PNDP (IDA III)

Dossier de Demande de Cotation

Date limite de réception des offres	Le 19 / 03 / 2018 à 12 heures à l'Hôtel de ville de la Commune d'Akonolinga
Date d'ouverture des plis	Le 19 / 03 / 2018 à 13 Heures dans la Salle des actes de l'Hôtel de ville de la Commune d'Akonolinga

PREFACE

Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des Agences d'Exécution pour la passation de marchés de fournitures par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national), afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des marchés.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

1. La lettre de Demande de Cotations,
2. Les instructions aux fournisseurs,
3. Le modèle de cotation,
4. Le bordereau descriptif et quantitatif,
5. Le modèle de lettre de marché,
6. La description technique des fournitures,
7. Le modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

Table des Matières

Section I – Instructions aux soumissionnaires.....	4
A. Introduction.....	4
1. Dispositions générales	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	4
2. Contenu du Dossier.....	4
C. Préparation des cotations.....	4
3. Langue de l’offre	4
4. Documents constitutifs de l’offre	4
5. Cotation.....	4
6. Monnaies de l’offre.....	4
7. Délai de validité des cotations	4
D. Dépôt des cotations	5
8. Cachetage et marquage des offres	5
9. Date et heure limites de dépôt des offres.....	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	5
10. Ouverture des plis par la Commission.....	5
11. Evaluation et Comparaison des offres	5
F. Attribution du marché.....	5
12. Attribution du marché.....	5
13. Notification de l’attribution du marché	5
14. Signature de la lettre de marché.....	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	5
Section II – Lettre de Demande de Cotations	7
Section III – Modèles d’annexes	16
1. Lettre de Cotation.....	16
2. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur).....	16
3. Description technique des fournitures (à remplir par le Client)	18
4. Devis estimatif et Quantitatif.....	19
5. Lettre de marché.....	20
6. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le Client).....	21

Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de Demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de Lettre de Cotation
 - (d) Modèle de Lettre de Marché
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Agence.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) La lettre de cotation, datée et signée
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé
5. **Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation, le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
 - ou**
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
6. **Monnaies de l'offre** 6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays de l'Agence.
7. **Délai de validité des cotations** 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotations.

¹Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

D. Dépôt des cotations

8. **Cachetage et marquage des offres** 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Agence à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations ; et
 - (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.
9. **Date et heure limites de dépôt des offres** 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. **Ouverture des plis par l'Agence** 10.1 La Commission ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.
- 10.2 La Commission préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11. **Evaluation et Comparaison des offres** 11.1 La Commission procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ;
 - l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

F. Attribution du marché

12. **Attribution du marché** 12.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
13. **Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Autorité contractante constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
14. **Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Autorité contractante signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
15. **Corruption et manœuvres frauduleuses** 15.1 L'Autorité contractante et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnel les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou

accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

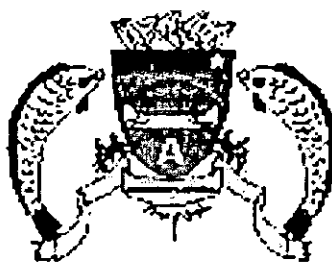
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

BP 38 AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Word - Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

PO BOX 38 AKONOLINGA

Section II - Lettre de Demande de Cotation

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA
(AUTORITE CONTRACTANTE)

A

N°	NOM DU PRESTATAIRE	TELEPHONE
1.	ETS TIJO & FRERES	678 626 545
2.	ETS EDJIM'S AND SONS	661 087 809
3.	ETS 2A&BERGE	697 700 651
4.	ETS GIO ET BLESSING	675 276 846
5.	ETS FIAT LUX	651 126 090
6.	ETS FAIT TOUT	696 401 102

Objet : Invitation à soumissionner

Nom du Projet de Fourniture	<i>Fourniture et équipement de neuf (09) écoles publiques en soixante (60) tables bancs dans les localités de : 1- Mve, 2- Efoulan, 3- Djoudjoua, 4- Soudjeugue, 5- Fang Sso, 6- Ndibidjeng, 7- Ntonga, 8- Biyoka Et 9- Ate dans La Commune D'Akonolinga, Département du Nyong Et Mfoumou, Région du Centre</i>
Localisation	<i>1- Ep de Mve, 2- Ep d'Efoulan, 3- Ep de Djoudjoua, 4- Ep de Soudjeugue, 5- Ep de Fang Sso, 6- Ep de Ndibidjeng, 7- Ep de Ntonga, 8- Ep de Biyoka et 9- Ep d'ate</i>
Numéro du Projet	DEMANDE DE COTATION N°003/DC/C-AKGA/CIPM /2018 DU 26 / 02 / 2018
Nombre de lot	01
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	90 Jours

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la Commune d'Akonolinga a obtenu un financement et envisage la *fourniture et équipement de neuf (09) écoles publiques en soixante (60) tables bancs dans les localités de : 1- Mve, 2- Efoulan, 3- Djoudjoua, 4- Soudjeugue, 5- Fang Sso, 6- Ndibidjeng, 7- Ntonga, 8- Biyoka et 9- Ate dans La Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.*

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution desdites prestations.

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des fournitures et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par la Commune d'Akonolinga. Le dossier de demande de cotation peut être retiré gratuitement au **Secrétariat de l'Hôtel de ville de la Commune d'Akonolinga** ou à la **Cellule Régionale du Programme National de Développement Participatif (PNDP)-CENTRE** sise au Quartier BASTOS à Yaoundé, à partir du **26 / 02 / 2018** pendant les jours ouvrables, entre **8 heures 00 et 15 heures 30mn.**

Veuillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au **19/03/2018 à 12 heures précises au Secrétariat du Maire sis à l'Hôtel de ville d'Akonolinga.**

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le **19 / 03 / 2018 à 13 heures précises** dans la salle des actes de l'Hôtel de ville d'Akonolinga.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

Akonolinga, le 23 FEV 2018

Le Maire de la Commune d'Akonolinga
(L'Autorité Contractante)

Ampliations :

- *PNDP-Centre*
- *DDMINMAP N&M*
- *ARMP-CENTRE*
- *Archives*
- *Chrono*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

BP 38 AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Word - Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

PO BOX 38 AKONOLINGA

2. AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 26 / 02 / 2018

Désignation des prestations	<i>Fourniture et équipement de neuf (09) écoles publiques en soixante (60) tables bancs dans les localités de : 1- Mve, 2- Efulan, 3- Djoudjoua, 4- Soudjeugue, 5- Fang Sso, 6- Ndibidjeng, 7- Ntonga, 8- Biyoka et 9- Ate dans La Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre</i>
Financement :	Commune d'Akonolinga et PNDP (IDA III)
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	90 jours

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, et Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

Le dossier de demande de cotations peut être retiré gratuitement au **Secrétariat de l'Hôtel de ville de la Commune d'Akonolinga** ou à la **Cellule Régionale du Programme National de Développement Participatif(PNDP)-CENTRE** sise au Quartier BASTOS à Yaoundé; entre 08 heures et 15 heures 30, dès publication du présent Avis.

2. Participation

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention de l'éducation.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.*

5. Monnaie de l'offre

Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA.

6. Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de 120 (Cent vingt) jours calendaires.

7. Conditions de dépôt des offres

7.1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune d'Akonolinga (**Autorité Contractante**), à déposer au secrétariat de la **Commune d'Akonolinga**, sis à l'Hôtel de ville de la Commune d'Akonolinga.

7.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N°003 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 26 / 02 / 2018**

***Fourniture et équipement de neuf (09) salles de classes en soixante (60) tables bancs dans les écoles publiques de (1- Ep De Mve, 2- Ep d'Efoulan, 3- Ep de Djoudjoua, 4- Ep de Soudjeugue, 5- Ep de Fang Sso, 6- Ep de Ndibidjeng, 7- Ep de Ntonga, 8- Ep de Biyoka Et 9- Ep d'ate) dans La Commune D'akonolinga, Département Du Nyong Et Mfoumou, Région Du Centre
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».***

8. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 19 / 03 / 2018, à 12 heures
Lieu de dépôt	Secrétariat du Maire sis à l'Hôtel de ville d'Akonolinga

9. Ouverture des plis

Conformément aux exigences du bailleur des fonds, La consultation des entrepreneurs consiste à comparer les cotations obtenues de plusieurs Entreprises (dans le cas des fournitures), au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs (cf. Directive Banque Mondial, point 3.5, Page 31).

Les plis seront ouverts en séance de Commission Interne de passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Conformément à la convention de partenariat Commune/ PNDP, les représentants du PNDP sont impliqués à toutes les étapes du processus de passation des marchés financés par le Programme (Examen de la Demande de cotation, Avis d'appel d'offres, ouverture des plis, analyse des offres, attribution du marché, examen du projet de contrat, etc.).

10. ÉVALUATION DES OFFRES

10.1. ETAPE D'ÉVALUATION

La Commission de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;

2. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
3. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
4. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
5. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
6. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
7. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.

La CIPM procédera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée.

La CIPM vérifiera que, les justificatifs produits par les soumissionnaires sont probants, la lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite, les prospectus sont produits et conformes.

10.2. CRITERES ELIMINATOIRES

a) *prestataire non enregistré*

- Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplète ;
- Qualifications non satisfaisant aux conditions de qualification requise ;
- La non-conformité des articles proposés ;
- L'absence ou la non-conformité des prospectus;

b) *prestataire de la liste restreinte*

- c) La non-conformité des articles proposés ;
- d) L'absence ou la non-conformité des prospectus;

Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs : L'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) la **carte du contribuable** ; (ii) l'**attestation de domiciliation bancaire** ; (iii) l'**attestation de non redevance fiscale** ; (iv) l'**attestation de non exclusion des marchés publics** ; (v) l'**attestation pour soumission (CNPS)** à la présente cotation et (vi) l'**attestation de localisation datée et signée par les services des Impôts**.

NB 2 : L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v et vi) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du marché.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées, la Commission de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classée seconde dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

La Commission de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une recommandation à l'autorité contractante, de l'attribution provisoire du marché.

11. Attribution du marché

11.1. Le Maire de la Commune d'Akonolinga invitera, après obtention de la non objection du PNDP sur la procédure de sélection, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : un Certificat de non faillite, une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

11.2. Muni de ces certificats, Le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

11.3. Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant, le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

11.4. Si le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

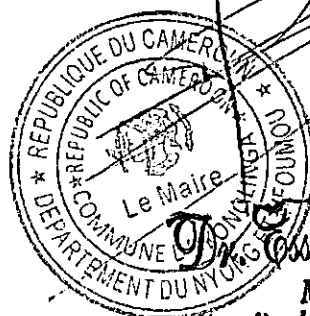
12. Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de la Commission Interne de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- i. est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- ii. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- iii. est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

Akonolinga, le 23 FEV 2018

Le Maire de la Commune d'Akonolinga
(L'autorité contractante)



Dr. Essama Joseph
Médecin
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

Ampliations :

- PNDP-Centre ;
- ARMP-CENTRE ;
- DDMINMAP N&M ;
- Archives ;
- Chrono ;
- Affichage.

3. CONDITIONS DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES

ATTENTION

Les soumissionnaires enregistrés pour leurs qualifications suite à la campagne du PNDP de 2015 en vue de la pré-qualification d'entreprises, sont dispensés de soumettre une déclaration de qualification administrative, technique, et financière.

Les soumissionnaires non encore enregistrés auprès du PNDP sont autorisés à soumissionner, mais ils doivent alors inclure dans leur soumission, une déclaration de qualification établie suivant les modèles ci-après, applicables aux conditions administratives, techniques et financières. Ces déclarations seront vérifiées pour leur exactitude. En cas de fausse déclaration, l'offre du soumissionnaire sera écartée et notification sera faite à l'ARMP en vue de l'application possible de sanctions.

Les travaux faisant l'objet de la présente demande de cotation font partie du domaine de l'éducation.

Le tableau ci-dessous liste les documents et informations à soumettre et explicite comment ces informations seront utilisées pour juger de la recevabilité administrative et de la satisfaction des qualifications techniques et financières.

4. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

A. LETTRE DE COTATION

B. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

Formulaire C.1. Présentation de la Firme

Formulaire C.2. Déclaration de Non Faillite

Formulaire C.3. Déclaration de Non Exclusion/Non Suspension

Formulaire C.4. Déclaration d'Expérience de la Firme

Formulaire C.5. Format imposé de Curriculum Vitae (CV)

C. MODELE ATTESTATION DE VISITE DE SITE

D. LETTRE COMMANDE

E. MODELE POUR LES MOYENS EN PERSONNEL ET EN MATERIEL

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N° 003/DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 26/02/2018

A: [nom et adresse de l'Agence]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer [description des Prestations et services] conformément à la Demande de cotations et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Les documents suivants font partie de notre soumission:

- 1- La lettre de Demande de Cotations,
- 2- Les instructions aux fournisseurs,
- 3- Le modèle de cotation,
- 4- Le bordereau descriptif et quantitatif,
- 5- Le modèle de lettre de marché,
- 6- La description technique des fournitures,
- 7- Le modèle de tableau de comparaison des offres.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les Prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

2. Bordereau Descriptif et Quantitatif

(À remplir par le soumissionnaire)

Commune d'Akonolinga

Consultation N° _____

Date de remise des prix _____

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à, l'école publique d'ATE	60				
2.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique MVE	60				
3.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique EFOULAN	60				
4.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique DJOUDJOUA	60				
5.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique SOUDJEUGUE	60				
6.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique FANG SSO	60				
7.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique NDIBIDJENG	60				
8.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique NTONGA	60				
9.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique BIYOKA	60				

3. Description technique des Fournitures

(À remplir par l'Agence)

N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		Table banc		
01	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga »		Pièce	60

N.B : Le fournisseur s'assurera de la garantie du matériel livré pour une durée de six (06) mois minimum.

4. DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DU MICROPROJET DE FOURNITURE ET EQUIPEMENT DE NEUF (09) SALLES DE CLASSES EN SOIXANTE (60) TABLES BANCS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE (1- EP DE MVE, 2- EP D'EFOULAN, 3- EP DE DJOUDJOUA, 4- EP DE SOUDJEUGUE, 5- EP DE FANG SSO, 6- EP DE NDIBIDJENG, 7- EP DE NTONGA, 8- EP DE BIYOKA ET 9- EP D'ATE)

			Qtités	Unités	Montants
1.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à, l'école publique d'ATE	u	60		
2.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique MVE	u	60		
3.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique EFOULAN	u	60		
4.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique DJOUDJOUA	u	60		
5.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique SOUDJEUGUE	u	60		
6.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique FANG SSO	u	60		
7.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique NDIBIDJENG	u	60		
8.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique NTONGA	u	60		
9.	Confection, et fourniture sur sites de 60 Tables bancs de niveau 2 « floquer PNDP/Commune d'Akonolinga » à l'école publique BIYOKA	u	60		
MONTANT TOTAL HORS TAXES					
TVA 19,25% :					
TOTAL TTC :					
AIR 5.5 % ou 2.2 %					
Montant Net à payer					

Arrêté le présent devis à la somme de _____

Le Fournisseur

5 - Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°003/DC/C-AKGA/CIPM/2018 intervenue le ___/___/___ entre la Commune d'AKONOLINGA (ci-après désignée « le Client») d'une part et [nom et adresse complète du Prestataire] (ci-après désigné comme le «Fournisseur» d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certains services soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, soient livrés et effectués à sa demande et au fur et à mesure que le besoin se fait sentir, dans le cadre de la **Fourniture et équipement de neuf (09) salles de classes en soixante (60) tables bancs dans les écoles publiques de (1- Ep De Mve, 2- Ep d'Efoulan, 3- Ep de Djoudjoua, 4- Ep de Soudjeugue, 5- Ep de Fang Sso, 6- Ep de Ndibidjeng, 7- Ep de Ntonga, 8- Ep de Biyoka Et 9- Ep d'atedans La Commune d'akonolinga, Departement du Nyong Et Mfoumou, Region du Centre** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures conformément aux modalités stipulées dans ce contrat.

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

- 1- La lettre de Demande de Cotations,
 - 2- Les instructions aux fournisseurs,
 - 3-Le modèle de cotation,
 - 4- Le bordereau descriptif et quantitatif,
 - 5-Le modèle de lettre de marché,
 - 6-La description technique des fournitures,
 - 7-Le modèle de tableau de comparaison des offres.
1. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient d'exécuter les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces prestations conformément, à tous égards, aux stipulations de la présente Lettre de Marché.
 2. Le Client convient de son côté de payer au Fournisseur les Services fournis au Prix unitaire des services listés dans le contrat et ceux qui seront encore commandés, conformément aux tarifs de l'offre.
 3. Les paiements sont effectués en francs CFA au plus tard 30 jours après la présentation de la facture timbrée en six (06) exemplaires accompagnée du procès-verbal de l'exécution des prestations à la Cellule Nationale de Coordination du PNDP.
 4. Le Client se libérera des sommes dues au Fournisseur par virement au compte bancaire de ce dernier dont les caractéristiques sont les suivantes :

Soit un montant total de [prix des services en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] Francs CFA, pour une période de [délais de livraison].
 5. Ces prix ne sont pas révisables.
 6. Le Fournisseur livre ou exécute les fournitures conformément à son offre et à la Lettre de Marché. La livraison est attestée par le Client au profit du Fournisseur. Elle se fera dans les soixante (60) jours, dès notification de l'ordre de service.

7. Le Client peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre de la Lettre de Marché, notifier par écrit le Fournisseur de la résiliation de la totalité ou d'une partie de la Lettre de Marché si ce dernier manque à exécuter toute obligation au titre de la Lettre de Marché. Cette résiliation expose le Fournisseur au rejet de ses propositions dans de futurs marchés similaires lancés par le Client.

8. Le Client et le Fournisseur feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre de la Lettre de Marché.

9. Le marché sera exécuté conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

10. Si, trente (30) jours après le commencement de ces négociations informelles, le Client et le Fournisseur ont été incapables de régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut demander le règlement du litige soit par conciliation offerte par un tiers, soit par saisine du tribunal compétent au Cameroun.

11. La Commission de réception technique du présent marché est composée comme suit :

- Le Maître d'Ouvrage : Président
- L'Autorité Contractante : Membre
- L'Ingénieur du Marché (Chef service du patrimoine du Nyong et Mfoumou) : Rapporteur
- Le Chef service du marché (PNDP Centre) : Membre
- Le Délégué Départemental MINEDUB du Nyong et Mfoumou : Membre
- Le Comptable-Matières : Membre
- Le Fournisseur ou son représentant : Membre

Les parties au contrat ont signé la présente Lettre de Marché en conformité avec les lois et règlements de la République du Cameroun, les jours, mois et année mentionnés ci-dessous.

Fait à Akonolinga, le _____

Fait à Akonolinga, le _____

Pour le Fournisseur

Pour le Client

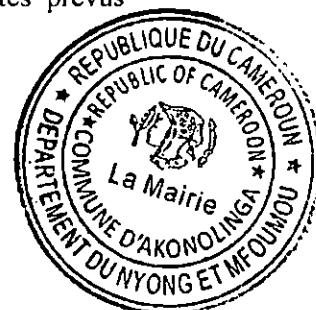
Programme National de Développement Participatif

Consultation restreinte N° _____

Date de remise des prix _____

Date d'ouverture des plis le _____

Lieu d'ouverture : sites prévus



6 - Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des Fournisseurs	Localisation	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			Oui	non	lieu	délai			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									

Tableau de la vérification administrative des Cotations

N°	Soumissionnaires	Carte de contribuable	Attestation de domiciliation bancaire	Attestation de non redevance fiscale	Patente	Attestation de non faillite	Certificat de non exclusion (ARMP)	Attestation pour soumission	Attestation de localisation
1									
2									
3									
4									
5									
6									

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

